



Appel à propositions de subventions du CJRF : Établir des connexions, des réseaux et des espaces de collaboration pour la justice climatique et la résilience

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à l'appel à propositions 2024 du Fonds de résilience pour la justice climatique. Les personnes intéressées par cette opportunité sont invitées à lire attentivement le dossier de candidature suivant.

Aperçu du fonds :

[Le Fonds de résilience pour la justice climatique \(Climate Justice Resilience Fund - CJRF\)](#) est l'une des premières grandes initiatives philanthropiques conçues explicitement autour de la justice climatique, et l'une des rares à travailler à l'échelle internationale sur la résilience climatique. Nous plaçons les personnes, leurs droits et leur expérience vécue directement au centre de l'action climatique. Nous imaginons une planète prospère bâtie sur la participation, l'équité, les droits de l'homme et la justice, où les personnes qui ont été touchées de manière disproportionnée par les problèmes liés au changement climatique sont reconnues et dotées des ressources nécessaires pour trouver des solutions et agir aux frontières émergentes de la justice climatique. À cette fin, nous finançons des initiatives locales fondées sur les droits afin d'aider les communautés à réduire les risques, à gérer les chocs, à se relever et à continuer à suivre leur voie vers le développement.

Entre 2016 et 2022, le CJRF a mis en commun plus de 25 millions de dollars US et déployé plus de 21 millions de dollars US par le biais de plus de 40 partenariats de subvention majeurs, principalement en Afrique de l'Est, dans l'Arctique nord-américain et dans le golfe du Bengale. Nous vous invitons à en apprendre davantage sur ces partenariats et sur les résultats de nos six premières années d'existence dans [notre évaluation 2023](#).

Transition du fonds :

Nous sommes fiers du travail accompli entre 2016 et 2022, mais nous reconnaissons également que la philanthropie est un système profondément imparfait, enraciné dans des hiérarchies de pouvoir qui ne donnent pas traditionnellement les moyens d'agir à ceux qui sont en première ligne de la crise climatique.

C'est dans cette optique qu'en 2021, le comité d'examen du CJRF, composé de nos bailleurs de fonds et d'autres subventionneurs, a décidé de modifier le modèle de gouvernance du CJRF. En 2022, ils ont officiellement transféré le pouvoir d'un conseil d'administration dirigé par des bailleurs de fonds à un conseil d'administration composé d'activistes et de praticiens, dans le but de rapprocher nos propres processus d'octroi de subventions de notre conviction que ce sont les personnes confrontées aux problèmes et effectuant le travail qui doivent prendre les décisions. Notre conseil d'administration est désormais composé de personnes ayant une connaissance intime des réalités de la crise climatique et d'une philanthropie centrée sur les personnes qui en ont fait l'expérience. Pour en savoir plus sur cette transition et sur les membres de notre conseil d'administration, consultez [notre blog](#).

Stratégie de subventionnement du CJRF pour 2024-25 :

Depuis 2023, notre nouveau conseil d'administration travaille avec diligence à la transition de nos systèmes de gouvernance et de subventionnement. Fin 2023, le conseil d'administration a approuvé une stratégie de 18 mois visant à mobiliser jusqu'à 4 millions de dollars US de financement en testant plusieurs méthodes participatives de subventionnement.

En tant que bailleur de fonds ayant octroyé des subventions par le biais de méthodes et de structures philanthropiques traditionnelles dans le passé, le CJRF investit maintenant dans une période d'exploration et d'apprentissage. Nous lancerons une série d'initiatives qui permettront à notre personnel et à notre conseil d'administration de tester plusieurs méthodes de subventionnement participatif au cours de la période 2024-25 :

- un processus collectif de candidats, dans le cadre duquel les candidats sélectionneront les lauréats ;
- des processus de subventionnement axés sur le réseau, dans le cadre desquels les partenaires actuels et passés définissent les paramètres stratégiques, orientent les organisations vers un financement ou dirigent d'une autre manière le subventionnement ;
- un collectif de donateurs qui donnent à nouveau ;
- potentiellement un ou plusieurs autres modèles.

Nous sommes ravis de lancer officiellement le premier de ces projets pilotes de subventions participatives par le biais de cet appel à candidatures mondial ! Ce projet pilote utilisera un modèle de prise de décision collective par les candidats, qui examineront les propositions et décideront de l'attribution des subventions. Dans le cadre de cet appel mondial, le CJRF attribuera quatre subventions de 200 000 USD. Les subventions sont conçues pour être pluriannuelles et flexibles. Si vous souhaitez être pris en considération, veuillez lire attentivement les informations suivantes relatives au processus, aux critères, à l'éligibilité, etc.

Préface, clause de non-responsabilité et notre engagement en matière de transparence :

Vous trouverez ci-dessous une description détaillée des conditions requises pour participer à notre appel à propositions, des modalités de candidature et, surtout, du processus par laquelle le CJRF invitera les candidats à examiner collectivement les propositions et à décider de l'octroi des subventions. Le CJRF a basé ce processus en grande partie sur le processus du FRIDA [The Young Feminist Fund](#), qui accorde des subventions par l'intermédiaire d'un collectif de candidats depuis 2015. L'expérience de FRIDA suggère que ce type de processus a le potentiel de redistribuer le pouvoir et la richesse philanthropiques traditionnels par des moyens intéressants et transformateurs, mais pour le CJRF, ce processus est en grande partie expérimental. Grâce à cette expérience, nous espérons apprendre :

- Si le processus de subventionnement collectif d'un candidat correspond bien à la communauté très diversifiée et mondiale de la justice climatique que nous finançons.
- Si une prise de décision collective et très inclusive en matière de subventions permet d'obtenir de nouvelles subventions intéressantes que notre personnel et notre conseil d'administration n'auraient pas accordées seuls.
- Si les militants de la justice climatique apprécient de participer au processus de subventionnement et y voient de la valeur même s'ils ne reçoivent pas de subventions.
- Si nous devrions, à l'avenir, procéder régulièrement à ce type de subventionnement et, dans l'affirmative, quelles capacités nous devrions renforcer pour bien le faire.

S'appuyant sur l'expérience passée du CJRF, cet appel à propositions vise des organisations formelles relativement importantes (voir ci-dessous). Nous sommes conscients que de nombreux candidats potentiels seront déçus de ne pas être éligibles en raison de leur taille ou de leur statut d'enregistrement. Nous reconnaissons que ces critères d'éligibilité perpétuent les inégalités dans les systèmes de financement qui excluent souvent d'importants groupes de base. Cependant, en tant qu'organisation dotée d'une petite équipe qui apprend au fur et à mesure sur le subventionnement participatif, nous essayons d'entreprendre le changement par étapes gérables. Les futures opportunités de subventions participatives du CJRF seront lancées plus tard en 2024 en utilisant d'autres processus et en ciblant d'autres groupes, y compris un futur appel ouvert mondial pour les organisations plus petites et moins établies.

Si le CJRF reçoit plus de candidatures que notre personnel ne peut en traiter, nous devons annuler cet appel ouvert. Par souci de transparence, nous pensons qu'avec notre effectif actuel de cinq personnes, nous ne pourrions pas traiter plus de 700 manifestations d'intérêt. Si nous recevons plus de 700 manifestations d'intérêt, nous annulerons cet appel ouvert et tenterons une autre approche. Les candidats seront informés en conséquence.

En raison de la capacité limitée de notre personnel et dans un souci d'équité envers tous les candidats, le CJRF n'est pas en mesure de répondre aux questions individuelles concernant cette opportunité.

Processus d'appel ouvert :

Le processus de candidature comprend quatre étapes :

1. **Détermination de l'éligibilité :** les personnes intéressées par les subventions du CJRF dans le cadre de cet appel doivent manifester leur intérêt en remplissant [cet outil de vérification de l'éligibilité](#). Cette vérification obligatoire de l'éligibilité permettra au personnel du CJRF de s'assurer que seuls les candidats qui répondent aux critères d'éligibilité de base prennent le temps de déposer une demande de subvention. Les candidats qui ne remplissent pas le questionnaire d'éligibilité ne seront pas pris en considération.
2. **Invitation à postuler :** les candidats qui ont passé le test d'éligibilité et qui ont été jugés éligibles seront informés par le personnel du CJRF. Si votre candidature est confirmée, vous recevrez un accès au formulaire de candidature où vous pourrez soumettre une courte note conceptuelle et un budget. Seuls les candidats qui auront passé le test d'éligibilité et reçu le formulaire de candidature du CJRF seront pris en considération.
3. **Examen des candidatures :** les notes conceptuelles et les budgets seront examinés par un comité d'examen composé de membres du personnel du CJRF, de membres du conseil d'administration et de collègues/pairs externes dans le domaine de la justice climatique. Ils vérifieront l'éligibilité des propositions, leur exhaustivité et leur pertinence par rapport au thème de l'appel à propositions (décrit ci-dessous).
4. **Entrée dans le collectif de candidats :** les candidats qui passent la deuxième étape de sélection seront invités à participer au processus de vote collectif des candidats. Votre candidature sera communiquée aux autres candidats dans le cadre du processus décisionnel, mais toutes les informations permettant de vous identifier, telles que le nom de votre organisation, ne seront pas communiquées aux électeurs. ***Veillez ne postuler que si vous êtes disposé et capable de participer au processus de vote collectif des candidats (voir ci-dessous).***

Processus de vote collectif des candidats :

Le collectif de candidats travaillera en deux étapes :

1. **Examen en petits groupes** : les membres du collectif de candidats participeront chacun à un petit groupe de vote composé de 7 à 12 candidats. Nous prévoyons que chaque candidat devra examiner 7 à 12 demandes au cours de cette étape, qui aura probablement lieu en juin 2024. Chaque bloc votera pour déterminer laquelle de ses 7 à 12 candidatures passera à l'étape de la sélection finale. Le CJRF structurera les blocs de vote en fonction de la langue, de la région, des activités ou d'autres paramètres, selon le bassin de candidats. **La participation au processus d'examen en petit groupe est obligatoire pour tous les candidats qui atteignent ce stade.**
2. **Sélection finale des subventions** : les meilleures demandes de chaque groupe de vote seront invitées à passer au processus de sélection finale. Tous les candidats ayant participé à l'examen en petits groupes, même ceux qui ne sont plus pris en considération pour une subvention, seront invités à lire les demandes finales et à voter pour déterminer les bénéficiaires de la subvention. Les participants devront lire jusqu'à 10 candidatures lors du deuxième tour de vote, qui aura probablement lieu en juillet 2024. **La participation à la sélection finale des subventions est obligatoire pour les candidats qui atteignent ce stade, et facultative pour ceux qui ne l'atteignent pas.**

****Les candidats qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas participer au processus de vote sur les candidatures doivent s'abstenir de poser leur candidature.**

Thème et critères de l'appel ouvert :

En novembre 2023, le CJRF a organisé deux ateliers avec des partenaires, des membres du conseil d'administration et d'autres acteurs du mouvement pour la justice climatique afin de réfléchir à ce que pourrait impliquer un appel à propositions ouvert mondial. De ces ateliers et des réunions ultérieures du conseil d'administration est née la décision d'axer ce premier appel à candidatures mondial pour 2024 sur le thème suivant : **Établir des connexions, des réseaux et des espaces de collaboration pour la justice climatique et la résilience.**

À travers ce thème, le CJRF vise à doter les organisations des ressources et des outils nécessaires pour établir des relations et des structures en vue d'une action collective en faveur du climat. Cette action collective accélère la dynamique de changement au sein des communautés, des pays et du monde entier. Elle renforce les mouvements en permettant à des groupes locaux partageant les mêmes idées d'apprendre les uns des autres et de s'associer pour avoir plus d'impact.

Le CJRF donne la priorité aux aspects sociaux et relationnels de la construction du mouvement pour cet appel ouvert. Parmi les exemples, citons : l'établissement de coalitions, de partenariats, de réseaux, d'alliances et/ou d'autres relations ; l'animation de conversations ; la création de plans et de stratégies de plaidoyer communs ; l'élaboration de discours communs ou de campagnes de communication ; les opportunités de développement des compétences et du leadership ; le développement organisationnel ; et le travail de guérison. Nous sommes à la recherche de candidatures pouvant démontrer les éléments suivants :

- Un effort clair mené au niveau local pour construire ou renforcer les mouvements pour la justice climatique en reliant divers groupes, mouvements et/ou types d'organisations.
- Une stratégie convaincante pour soutenir les mouvements en faveur de la justice climatique à long terme.
- Une stratégie claire pour renforcer la voix des populations marginalisées et permettre aux acteurs locaux d'influencer le processus décisionnel national et international.

- Un engagement à aborder les formes d'oppression croisées (voir la [déclaration d'intersectionnalité du CJRF](#) pour plus d'informations sur notre approche).
- Une articulation claire de la manière dont votre travail aide les gens à renforcer leur résilience climatique.

Si vous êtes jugé éligible lors de la sélection initiale des [candidats du CJRF](#), vous serez invité à soumettre une courte proposition répondant aux questions suivantes :

1. Quel lien, réseau ou espace prévoyez-vous de créer ou de renforcer grâce à ce financement, et pourquoi ce lien, ce réseau ou cet espace est-il important pour le domaine de la justice climatique ?
2. Comment le lien, le réseau ou l'espace que vous cherchez à créer ou à renforcer fait-il progresser votre vision, vos objectifs et votre stratégie à long terme ?
3. Pourquoi pensez-vous que votre organisation ou coalition est la mieux placée pour créer ou renforcer ce lien, ce réseau, cet espace particulier, et pourquoi maintenant ?
4. Qui d'autre sera impliqué dans cette connexion, ce réseau ou cet espace, et comment allez-vous faciliter leur participation significative ?

Résultats escomptés : le CJRF évaluera le succès des subventions accordées dans le cadre de ce thème en fonction de l'existence, de la force et de la durabilité des relations et de la connectivité au cours des cinq prochaines années.

Éligibilité du candidat

- Les candidatures pour ce projet pilote sont acceptées en français ou en anglais ; les candidatures dans d'autres langues ne seront pas prises en considération.
- Les candidats éligibles doivent avoir un budget organisationnel annuel compris entre 50 000 USD et 2 millions USD.
- Les candidats doivent être dirigés par des électeurs. Pour que votre groupe soit considéré par le CJRF comme étant dirigé par des électeurs, au moins 50 % de votre personnel de direction et des membres de votre conseil d'administration doivent être issus des groupes démographiques que votre travail vise à aider. Supposons par exemple qu'un groupe souhaite soutenir les peuples autochtones dans leur travail sur la justice climatique. S'il y a cinq membres du conseil d'administration et trois membres du personnel de haut niveau, au moins quatre de ces personnes (50 % des huit dirigeants totaux) doivent être autochtones. La priorité sera également accordée aux candidatures qui démontrent l'existence d'un mécanisme spécifique d'appropriation et de responsabilisation des membres (par exemple, un organe de direction élu, des règles d'adhésion).
- Le CJRF acceptera les candidatures d'organisations basées dans les pays du Sud et d'organisations dirigées par des autochtones dans les pays du Nord. Plus précisément, le CJRF soutiendra des organisations basées en Afrique orientale, occidentale, australe et centrale, en Asie et dans les petits États insulaires du Pacifique, en Asie du Sud-Ouest et en Afrique du Nord, en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Asie centrale, australe, centrale et du Nord.
- Le CJRF soutiendra également des organisations dirigées par des autochtones en Europe, au Canada, en Nouvelle-Zélande, en Australie et aux États-Unis d'Amérique. **Les groupes non autochtones de ces régions ne sont pas éligibles.**
- En raison de contraintes organisationnelles, le CJRF ne peut pas accorder de subventions à des organisations basées en Afghanistan, en Biélorussie, à Cuba, en Iran, en Corée du Nord, en Russie, en Syrie, en Ukraine (territoires occupés par la Russie) et au Yémen.

- Les organisations doivent être officiellement enregistrées auprès du gouvernement local ou national en tant qu'organisation à but non lucratif ou caritative.

Calendrier :

- **17 avril** : lancement de l'appel à propositions et ouverture de l'outil de sélection des manifestations d'intérêt.
- **8 mai** : clôture de l'outil de sélection des manifestations d'intérêt.
- **31 mai** : les candidatures sont attendues pour ceux qui ont passé la phase de sélection des manifestations d'intérêt.
- **Juin - août** : processus de vote collectif des candidats
- **Fin août** : les bénéficiaires de la subvention sont informés.
- **Octobre** : annonce publique des lauréats des subventions.

Attentes et opportunités pour les candidats :

En postulant à cet appel ouvert, vous acceptez les attentes suivantes du CJRF :

- Vous reconnaissez qu'il s'agit d'une expérience d'apprentissage pour le CJRF et qu'il peut donc y avoir des ajustements périodiques du calendrier et du processus.
- Vous acceptez de répondre au questionnaire d'éligibilité et comprenez que vous ne pouvez pas postuler à cet appel ouvert si les résultats de votre questionnaire indiquent que vous n'êtes pas éligible pour le moment. Seuls les candidats éligibles recevront une invitation à postuler.
- Si vous êtes invité à poser votre candidature, que vous acceptez l'invitation et que vous soumettez une candidature dans les délais impartis, votre organisation accepte de participer au collectif de vote des candidats. Cela signifie que vous pouvez examiner jusqu'à 22 autres candidatures.
- En participant au collectif de vote des candidats, vous acceptez de suivre attentivement le processus de vote sur les propositions des autres organisations et comprenez que vous jouerez un rôle décisionnel dans le processus.

Nous sommes conscients que ce processus demande beaucoup de temps. Nous espérons que votre organisation comprendra l'intérêt de participer à ce processus complet. Le CJRF n'offrira pas de compensation monétaire aux personnes participant au processus de sélection collective des candidats. Nous espérons que, même si nous ne pouvons pas rémunérer les individus ou accorder des subventions à toutes les organisations, les participants trouveront que le temps et l'énergie qu'ils y ont consacrés en valent la peine. Plus précisément, nous pensons que grâce à ce processus, les participants :

- découvriront le subventionnement « de l'intérieur » et acquerront de l'expérience dans l'évaluation des propositions et la recommandation de subventions ;
- établiront de nouveaux liens avec d'autres candidats travaillant dans le domaine de la justice climatique ;
- influenceront la transition du CJRF vers un financeur plus participatif ;
- découvriront les travaux des autres candidats, partageront les vôtres et gagneront en visibilité auprès de nouveaux publics ;
- en apprendront davantage sur le Fonds de résilience pour la justice climatique et sur notre travail, et feront partie de notre communauté élargie.